



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorisation des prélèvements à Locquignol : Rappel du contexte administratif



Dates	Evolution du dossier
6 septembre 1994	Autorisation Loi sur l'eau pour l'exploitation des ouvrages F1 à F4 à hauteur de 4 120 m ³ /j
14 Août 2007	Autorisation Loi sur l'eau de prélèvement complémentaire de 11 520 m ³ /j à Locquignol, 2 200 m ³ /j Sassegnies (abrogeant celle de 1994) et 2 500 m ³ /j à Locquignol dans les alluvions (non mis en service)
Novembre 2015 En avril 2018	Mise en place du réseau de de surveillance piézométrique comportant neuf piézomètres (Préalablement validé par un hydrogéologue agréé) Suite aux trois premières années de mesures, à la demande de la DDTM, l'hydrogéologue agréé a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du réseau de surveillance tel que réalisé en 2015
26 juillet 2018	Autorisation de distribution

NB : Pour tout autorisation Loi sur l'eau, un avis d'Hydrogéologue est saisi pour évaluer le risque d'impact sur la ressource